



## COMMUNIQUE DE LA MAIRIE - MESURES COVID

Un nouveau confinement annoncé par le Président de la République est mis en place sur l'ensemble du territoire national à compter du 29 octobre 2020 minuit.

Il est destiné à lutter contre la nouvelle vague de l'épidémie du Covid-19 pour une durée d'au moins quatre semaines, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Nous avons toutes et tous la responsabilité de ralentir la propagation du virus en nous protégeant collectivement et en respectant au maximum les mesures et protocoles sanitaires.

### DISPOSITIONS APPLICABLES SUR LA COMMUNE

#### SECRETARIAT DE MAIRIE

Guichet ouvert au public dans les conditions suivantes :

##### - RESPECT DES GESTES BARRIERES :

- \* Port du masque obligatoire - Protection PLEXIGLASS à l'accueil - Gel hydroalcoolique à disposition
- \* Entrée dans la mairie limitée à **1 PERSONNE**  
Ne pas venir accompagné sauf en cas de nécessité absolue
- \* 2 mètres minimum de distance à respecter entre chaque personne à l'extérieur du bâtiment

##### - RESTRICTION DES DEPLACEMENTS

Nous faisons appel au civisme de chacun pour :

- \* éviter des déplacements en Mairie qui ne justifient pas d'un caractère obligatoire ou d'un besoin justifié.
- \* privilégier un contact par mail [mairie.pepieux@wanadoo.fr](mailto:mairie.pepieux@wanadoo.fr)
- \* réserver le contact téléphonique 04 68 91 41 12 pour les cas urgents.

#### ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ISOLEES

Il pourra être proposé un accompagnement pour toute personne qui ne pourrait pas être aidée par son entourage. N'hésitez pas à nous contacter.

Les commerçants du village se mobilisent et vous proposent également leurs services :

- \* La **pharmacie de Pépieux** propose sous certaines conditions la livraison à domicile des médicaments.  
Tel : 04 68 91 44 24 - Mail : [phciedepiepieux@live.fr](mailto:phciedepiepieux@live.fr)
- \* Les épiceries **CARRIERE Olivier** ( 04 68 91 63 44 ) et **SPAR Ensenat** ( 06 69 53 33 83 ) peuvent aussi enregistrer vos commandes et proposer un service de livraison.

#### SERVICES AUX USAGERS :

- \* COVALDEM : collecte des déchets ménagers dans les conditions habituelles.
- \* DECHETERIE : ouverture dans les conditions habituelles
- \* MEDIATHEQUE : fermée au public (un service à la demande sera proposé aux adhérents)
- \* SALLES MUNICIPALES : fermées au public

**Respectez les consignes clairement données et souvent répétées, « la réussite dépend du civisme de chacun d'entre nous ».**

**Les attestations de déplacement dérogatoire obligatoires pour chaque sortie indispensable hors de votre domicile sont disponibles chez vos commerçants.**

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29 OCTOBRE 2020

### EXTRAITS

#### **Restriction des déplacements**

Comme lors du confinement au printemps, le déplacement de toute personne hors de son domicile est interdit sur le territoire national, à l'exception des déplacements pour se rendre à son travail ou dans le cadre de son activité professionnelle, pour l'achat de produits de première nécessité (alimentation, hygiène...), pour un rendez-vous médical, pour motif familial impérieux, ou pour une promenade à proximité du domicile dans la limite d'un kilomètre et d'une heure.

En outre, il sera désormais possible de se rendre dans les services publics pour un rendez-vous, et d'accompagner ses enfants à l'école.

Pour chaque déplacement dérogatoire, la personne devra être munie d'une attestation. Trois types d'attestation pourront être utilisées selon les cas :

- \* attestation individuelle : pour tout déplacement à caractère personnel. Les attestations seront directement téléchargeables sur l'application TousAntiCovid (application téléchargeable sur <https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr/>) ;
- \* attestation permanente de l'employeur pour les déplacements professionnels ;
- \* attestation permanente de l'établissement scolaire pour l'accompagnement des enfants à l'école.

#### **La plupart des Etablissements recevant du Public resteront fermés, sauf les commerces de produits de première nécessité**

La plupart de ces établissements seront fermés (musées, salles des fêtes, établissements sportifs, restaurants, débits de boissons, campings, hébergements touristiques, ...).

Certains pourront rester ouverts (alimentation, entretien véhicules, santé, transports, fournitures agricoles, informatique ...). Les marchés de plein vent ou couverts pourront rester ouverts, sauf interdiction par le préfet en cas de non-respect des mesures sanitaires.

Les cérémonies funéraires pourront se tenir en format extrêmement réduit, les cimetières seront accessibles.

L'activité professionnelle a vocation à se poursuivre normalement, tout en encourageant fortement le recours au télétravail.

#### **Une cellule d'information du public mise en place à la préfecture**

Afin de répondre aux questions des habitants et des entreprises, une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés sont mis en place et sont opérationnels depuis le jeudi 29 octobre 14h00.

Email : [pref-covid19@aude.gouv.fr](mailto:pref-covid19@aude.gouv.fr)

N° de téléphone : 04.68.10.29.35